

2013-06-03

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NAMUR**

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 3^e jour du mois juin 2013 à 18h00 à la salle du conseil située au 996, rue du Centenaire, Namur, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Diane Dorion, conseillère #2
Marianne Labelle, conseillère #4

Lorne Graham, conseiller #3 ;
Josée Dupuis, conseillère #6

Conseillers absents : Jean-Claude Labrie, conseiller #1
 Patrick Blanc, conseiller #5

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Dardel, la directrice générale et secrétaire trésorière, madame Cathy Viens, est aussi présente.

1. CONSTATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président de la séance confirme qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 18h00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R2013-06-03-01 Il est proposé par madame la conseillère, Diane Dorion

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résolutions
 - 3.1 Adoption de la soumission de la construction de la porte d'arche
 - 3.2 Adoption des états financiers au 31 décembre 2012
 - 3.3 Reddition de comptes dans le cadre d'aide à l'entretien du réseau local
 - 3.4 Entériner l'installation et l'achat de jeux pour le parc
 - 3.5 Entériner les taux de taxes 2013
 - 3.6 Bac à recyclage, obligatoire pour tous
4. Période questions de l'assistance
5. Varia
6. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité.

3 Résolutions

3.1 Adoption de la soumission pour la construction de la porte d'arche

ATTENDU qu'aucune soumission n'a été déposée le 3 juin, 14h00, heure de fermeture, par les fournisseurs suivants pour la construction de la porte d'arche :

1. Cama Industries :
2. Construction JEMA inc. :
3. Entreprises R.J. Lamarre
4. Construction et rénovation
 Robin Leblanc

ATTENDU que le comité de sélection a déposé ses recommandations, à savoir que nous devrions procéder à la construction de l'arche sous de la gérance de construction.

ATTENDU que le comité suggère Monsieur Eric Jokinen, ing. en tant que gérant de projet.

R2013-06-03-02 Il est proposé par le conseiller Monsieur Lorne Graham

QUE lors de la prochaine séance du conseil, Monsieur Eric Jokinen présentera une offre de service en tant que gérant et surveillant de projet pour la construction de la porte d'arche.

Adoptée à l'unanimité

3.2 Adoption des états financiers au 31 décembre 2012

ATTENDU que Monsieur Daniel Charlebois, vérificateur comptable de la firme CHARLEBOIS GRATTON,

CPA INC., de la municipalité, dépose les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2012 aux fins de vérification et d'observations.

R2013-06-03-03 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2012 soient et sont acceptés tel que déposés par le vérificateur comptable, monsieur Daniel Charlebois.

Adoptée à l'unanimité

3.3 Reddition de comptes dans le cadre d'aide à l'entretien du réseau local pour l'année 2012

ATTENDU que le ministère des Transports a versé une compensation de 43 998.00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

Pour ces motifs

R2013-06-03-04 Il est proposé par la conseillère Madame Marianne Labelle

QUE la municipalité de Namur informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité

3.4 Entériner l'installation et l'achat d'équipements récréatifs pour le parc

ATTENDU que la municipalité de Namur à procéder à l'évaluation des soumissions reçues telles que mentionnées dans la résolution R2012-02-02-01 pour l'installation ainsi que l'achat d'équipements récréatifs

R2013-06-03-05 Il est proposé par la conseillère madame Josée Dupuis

QUE la municipalité de Namur entérine la décision d'avoir choisi la compagnie Jambette Évolujeux pour l'installation et l'achat des équipements récréatifs pour le parc au montant de 56867.17\$ taxes non incluses.

Adoptée à l'unanimité

3.5 Entériner les taux de taxes 2013

ATTENDU que lors du dépôt du budget 2013, selon la résolution R2012-12-20-06, le montant des taxes a été involontairement omis.

ATTENDU que les taux aurait dû apparait que ceci :

| | |
|-------------------------------------|-----------|
| Taxes générales : | 1.1575\$ |
| Taxe foncière pour police 2012 : | 0.1100\$ |
| Taxe spéciale – règlement emprunt : | 0.04473\$ |
| Matières résiduelles | 115.00\$ |
| Ordures commerciale | 250.00\$ |
| Compensation roulotte | 200.00\$ |
| Service premiers répondants | 10.00\$ |

R2013-06-03-06 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE la municipalité de Namur entérine le montant des taxes ci-haut mentionné tel que déposé lors de la réunion du 20 décembre 2012.

Adoptée à l'unanimité

3.6 BACS À RECYCLAGE OBLIGATOIRE POUR TOUS

ATTENDU qu'en l'an 2005 la municipalité avait obligé et distribué des bacs à recyclage à tous les résidents de Namur

ATTENDU que de plus en plus la responsabilité de recycler est omniprésente;

ATTENDU que le conseil municipal de Namur exige que tous les citoyens aient un bac à recyclage;

R2013-06-03-07 **Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle**

QU'une lettre soit envoyée aux contribuables n'ayant pas de bac à recyclage afin de les informer qu'ils doivent se conformer aux nouvelles revendications de la municipalité;

4. **Période de l'assistance**

5. **Varia**

6. **Levée de la séance**

R2013-06-03-08 **Il est proposé par madame la conseillère Diane Dorion**

QUE la séance soit levée à 20h00

Adoptée à l'unanimité.

Gilbert Dardel, maire

**Cathy Viens, directrice générale
Secrétaire-trésorière**